



# MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16

Télécopie : 04 90 05 56 43

[mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr)

<http://www.roussillon-en-provence.fr>

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

A 18H 30 à la MAIRIE

**Présents** : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BELLANDE M. BORDE, Mme BERNARD, M. CHOMETTE, M. DEVAUX, Mme BRAZARD. M. JEAN, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET, M. BERGERON, Mme THIERRY

**Absents excusés** : M. CHEMIN avait donné pouvoir à Mme BRAZARD, Mme GRAS,

Le compte-rendu du conseil municipal du 04 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

A 18 h Mme Muriel TRINCHILLO a reçu les conseillers municipaux dans les locaux de la médiathèque pour leur présenter le fonctionnement et les activités de la structure qui met à disposition de tous des :

- ▶ livres, revues, magazines.....
- ▶ films
- ▶ de la musique
- ▶ liseuses
- ▶ tablettes
- ▶ jeux

Les activités régulières proposées et ouvertes à tous sont :

- ▶ un club de lecture mensuel
- ▶ une séance de cinéma mensuelle
- ▶ des conversations anglaises hebdomadaires en partenariat avec le Centre Social Lou Pasquié
- ▶ des ateliers de dessins hebdomadaires
- ▶ des ateliers écriture bi-mensuels

Les activités régulières menées par l'équipe :

- ▶ accueil des classes de l'école du village
- ▶ accueil périscolaire tous les vendredis en partenariat avec le Centre Social Lou Pasquié
- ▶ séances de lectures mensuelles auprès des Assistantes Maternelles du territoire
- ▶ échanges et réunions avec les 9 autres médiathèques du réseau dont elle fait partie.

Elle remercie les bénévoles qui s'impliquent pour le bon fonctionnement de la médiathèque, rendu plus difficile à cause de la crise sanitaire.

### **1/ APPROBATION DE LA DEROGATION AUX 1607 HEURES ANNUELLES POUR CERTAINS AGENTS**

Mme le Maire rappelle la délibération N° 07/2002 du 17 janvier 2002 qui approuvait l'aménagement et la réduction du temps de travail. Celle du 28/11/2018 N°139/2018 permettait de moduler le temps de travail en fonction des journées qui sont travaillées pour tous les services qui avait reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction de Vaucluse le 27 novembre 2018.

Elle explique que l'article 47 de la loi N° 2019-828 du 06/06/2019 de transformation de la fonction publique vient harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale à compter du 01/01/2022. Les dérogations sont limitées. La durée du temps de travail ne peut être réduite qu'après avis du Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Elle propose que pour les agents qui :

- ▶ doivent travailler de nombreux dimanche et jours fériés
- ▶ sont soumis à des conditions de travail spécifiques :
  - sont en contact avec de nombreux visiteurs pouvant engendrer conflit et agressivité parfois
  - manipulent des sommes d'argent en liquide pouvant poser des problèmes de sécurité

de déroger à la réglementation du temps de travail pour ces agents à compter du 01 janvier 2022 pour qu'ils travaillent 1540 heures et non 1607 heures par an.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de La Fonction Publique du Vaucluse a donné un avis favorable pour cette dérogation le 22 septembre dernier.

Pour Michèle MALIVEL normalement lorsqu'une loi est votée il faut l'appliquer mais à la suite des explications qui concernent notamment les agents du sentier des ocres, elle votera pour. Alain DEVAUX demande si cela ne va pas bloquer la polyvalence. Gérard DEBROAS précise qu'il a été indiqué qu'il fallait remplir plusieurs critères dont

ceux cités ci-dessus pour pouvoir bénéficier de cette dérogation. Mme le Maire passe au vote de cette dérogation, pour que certains agents travaillent 1540 heures et non 1607 heures par an : 14 pour.

## **2/RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) ont été conviées à assister à une commission le 28 septembre 2021.

L'ordre du jour était le suivant

Adoption du règlement intérieur

Proposition de modification des charges transférées

Approbation des propositions de modification de charges transférées

La CLET s'est réunie ; il y avait à l'ordre du jour le transfert de compétence de la zone du plan d'eau de la commune d'Apt à la Communauté de communes. Des divergences concernant le périmètre concerné sont apparues entre les différentes communes de la Communauté de communes. Certaines (dont Roussillon) ont voté contre mais le projet a été adopté à la majorité.

Gérard Debroas explique qu'il apparaît qu'un point qui a été refusé suite au vote à une réunion de fin juin, a été remis de nouveau au vote à une nouvelle réunion le 28 septembre. Le résultat est différent de celui du mois de juin. Les terrains de tennis sont intégrés dans le périmètre par la communauté de communes du Pays d'Apt. M. Didier Pérelle Maire de Goult et d'autres élus dont Gérard Debroas représentant Roussillon ont demandé des explications. Mais à cette réunion il y avait beaucoup plus de votant et les conseillers qui étaient contre ce transfert se sont retrouvés minoritaires. Pour Alain DEVAUX la procédure est malhonnête. Les conseillers municipaux passent au vote. Ils donnent à l'unanimité un avis défavorable au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) du 28 septembre 2021

## **3/ INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE**

Mme le Maire explique que le Syndicat d'Electrification Vauclusien peut installer une borne de recharge de véhicule électrique dans le village, elle servira pour 2 véhicules. L'installation est prise en charge par le syndicat, mais l'entretien dans 3 ans sera à la charge de la Commune 600 € pour 1 borne / 1000 € pour 2 bornes.

Gérard prend la parole et explique son point de vue. Il n'est pas contre l'installation des bornes de recharge électrique dans le village. Mais il n'est pas d'accord pour que la commune paie l'entretien de cette borne. Pour lui c'est une consommation privée, c'est donc au consommateur de payer dans le prix la partie infime qui correspond à l'entretien. C'est un transfert de charge, ce sont les personnes qui n'ont pas les moyens de se payer un véhicule électrique qui vont devoir payer pour ceux qui ont pu se payer ce genre de véhicule. Au moment du vote il s'abstiendra. Pour Mathieu

Bergeron le prix d'entretien devrait être compris dans le prix d'achat. Pour Marc Jean est d'accord avec le point de vue de Gérard. Pour l'emplacement il ne veut pas au Pasquié, cela supprimerait encore des places sur la zone bleue où l'été c'est déjà assez difficile de trouver pour se garer. Il propose l'installation au parking de St Joseph à proximité du transformateur EDF. Michèle Malivel fait remarquer que pour l'image de Roussillon une borne de recharge pour véhicule électrique doit être installée.

Lionel Tribollet s'interroge sur cette consommation d'énergie. Pour l'image de Roussillon il demande aussi que l'on mette des bornes supplémentaires pour le stationnement des vélos, qui ne consomment aucune énergie. Alain Devaux ne souhaite pas l'installation dans le centre du village. Michel Borde préconise vers le monument aux morts.

Mme le Maire passe au vote « accord de principe pour l'installation d'une borne » le lieu de l'installation sera étudié ultérieurement avec le Syndicat d'Electrification Vauclusien.

Pour : Mme Bonnely, Mme Bellande, Mme Bernard, Mme Malivel, Mme Thierry, Mme Brazard, M. Chemin (pouvoir à Mme Brazard), M. Borde, M. Chomette, M. Devaux, M. Bergeron

Abstention : M. Debroas, M. Jean et M. Tribollet

#### **4/TRAVAUX DANS LE SENTIER DES OCRES**

Mme le Maire explique que la liste des travaux dans le sentier des ocres est très importante. Dans un 1<sup>er</sup> temps pour pouvoir ouvrir le sentier le 01/03/2022, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la réalisation des travaux suivants :

Le belvédère d'arrivée pour 109 107.18 € TTC

⇒ Le prolongement du grand escalier pour 28 315.98 € TTC.

(Evaluation du bureau d'étude Alep). Le dossier de consultation des entreprises est sur la plateforme des marchés. Les honoraires du bureau d'étude Alep sont de 16 152 € TTC.

#### **5/PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU PLU**

Mme le Maire propose de faire une procédure de Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme avec l'aide du bureau d'étude SOLIHA 84 pour une assistance concernant les aspects techniques Cette modification du PLU porterait sur :

- ▶ Introduire des dispositions permettant de préserver le caractère résidentiel du centre du village.
- ▶ Autoriser les constructions à destination de bureaux et services au sein de

la zone d'activités de Pied Rousset (zone UE).

► Mettre à jour les marges de recul des constructions par rapport aux routes départementales en cohérence avec le règlement de voirie départemental adopté le 21 juin 2019.

► D'intégrer les éléments du dernier arrêté préfectoral en vigueur N° 19-858 du 20/02/2019 portant Règlement Départemental de Défense Extérieur Contre l'Incendie (annexe 2)

► D'intégrer la protection des marnes de Clavaillan pour le caractère scientifique exceptionnel de ce site

Les conseillers municipaux approuvent le principe à l'unanimité. Des réunions seront programmées pour délimiter géographiquement le premier point

## **6/APPROBATION DE LA CONVENTION D'ETUDE DU BUREAU SOLIHA 84**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention avec le bureau d'étude SOLIHA 84 pour cette modification du plan local d'urbanisme N° 2. Elle s'élève à 4 200 € TTC

## **7/DECISION MODIFICATIVE N°6 et 7 MAIRIE**

Pour terminer l'année Gérard Debroas présente une décision modificative pour le budget mairie, une en section de fonctionnement et une en section d'investissement

### En fonctionnement N °6

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Charges à caractères général	7 000	61 000		
Charges du personnel		16 000		
Droit de stationnement				15 000
Redevance sentier				5 5000
Total	7 000	77 000		70 000
TOTAL GENERAL		70 000		70 000

### En investissement N° 7

Cette décision modificative permettra d'avoir les crédits pour pouvoir effectuer le paiement des factures sur les restes à réaliser 2021 avant le vote du budget primitif fin mars 2022

OPERATIONS	Diminution	Augmentation
D 21318-241 : TRAVAUX LOGEMENT N° 51	65 000	
D 2151-149 : SENTIER DES OCRES		85 000
D 2151-198 : TRAVAUX SECURITE INCENDIE	10 000	
D 2183-189 : MOBILIERS	5 000	
D 2184-189 : MOBILIERS	5 000	
Total	85 000	85 000

TOTAL GENERAL	0	
---------------	---	--

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les 2 décisions modificatives.

### **8/CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

Les nouvelles normes dans le service restauration demandent des spécialités à l'agent qui travaille dans ce secteur. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité annulation du poste d'adjoint technique principal 2ème classe et la création du poste d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe à compter du 01/07/2021

### **9/CREATION DE POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL**

La réglementation et l'information du service urbanisme nécessitent d'avoir un agent spécialisé. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'annulation du poste de rédacteur et la création du poste rédacteur principal à compter du 01 janvier 2022.

### **10/NOUVELLE TARIFICATION DES ENTREES VISITES A L'ECOMUSEE DE L'OCRE ET RECIPROCITE TARIFAIRE AVEC LE SENTIER DES OCRES**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, toutes les informations ne sont pas validées

### **11/CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable (soit 15%).

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité que dès cette année soit constituer une provision sur la base du seuil de 15% des comptes de classe 4 concernés (comptes de tiers) dont le montant est déterminé selon le compte de gestion et d'un état joint. La provision s'élève à 435.29€.

### **12/DESIGNATION D'UN NOUVEAU RESPONSABLE COMMUNAL AU CCFF**

Suite au retrait de M. Alain DEVAUX, responsable communal du CCFF, (par manque de disponibilité), les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la désignation M. Alex BERGER dans cette fonction.

### **13/APPROBATION CONTRAT DE SERVICE LOGICIEL FAMILLE AVEC LA SOCIETE ARG SOLUTIONS**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le renouvellement du le contrat de service avec la société ARG SOLUTIONS pour le logiciel famille qui concerne la régie des repas à la restauration scolaire pour 2ans. Le prix annuel est de 400 € HT. Suite aux interventions de Mathieu Bergeron et Lionel Tribollet qui estiment que le site ne donne pas entiere satisfaction, des precisions sur le fonctionnement du site

seront demandées à la Société.

#### **14/PRET DE LA SALLE DES FETES POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES**

Dans le cadre des élections, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes pour les élections présidentielles et législatives.

#### **15/APPROBATION DE LA MOTION DE SOUTIEN A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

La fédération nationale des Communes forestière demande le retrait de l'augmentation une nouvelle fois de la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts. Mme le Maire donne lecture de la motion de l'association des Maires de Vaucluse à ce sujet. « **Considérant** que les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

*Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens. Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF.*

**Considérant** l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crise notamment sanitaires. L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues, Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filières bois et des emplois induits de ce secteur, Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique. »

Mme Malivel signale que la suppression des 500 postes a été annulée.

On passe au vote de la motion : 13 pour et 1 contre Mme Malivel.

Information des dates :

Le jeudi 02 décembre réunion à 18h 30 à la salle des fêtes avec la population au sujet du Centre de la Couleur

Le vendredi 03 décembre à 19h Repas des chasseurs pour le Téléthon

Le lundi 06 décembre à 18h à la salle des fêtes réunion avec la société Axione pour la fibre

Le mercredi 08 décembre à 17h 30 à la salle des fêtes restitution de travail des étudiants sur le devenir de secteur agricole sur la commune de Roussillon

Le mardi 14 décembre à 19h repas des élus et des agents municipaux

Le lundi 26 décembre à 19h fête des illuminations Place de la Mairie

Du 27 au 30 décembre Marché du « Bout d'An » à la Salle des Fêtes

La séance est levée à 20h 25 mm